

<u>Département</u> SOMME
<u>Arrondissement</u> AMIENS
<u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE
<u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT
3, rue de l'église
80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le Conseil</u> 15
<u>Conseillers en exercice</u> 13
<u>Conseillers présents</u> 11
<u>Pouvoir(s)</u> 2

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage :

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUIN 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-huit juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX – Omar LABTANI – Bertrand DUPUIS
Mmes Bernadette LAVOGIEZ – Corinne DELENCLOS
MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Pascal SAILLY - Jean-Michel BECUE - Albéric DE WITASSE THEZY- Jacky DEVIGNE

Absent excusé : Mmes Marie-Pierre HIRSCH (pouvoir donné à M. Bertrand DUPUIS) - Julie CHEVALIER (pouvoir donné à M. Pascal SAILLY)

Secrétaire de séance : M. Bertrand DUPUIS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024,
- 2- Plantation des peupliers,
- 3- Saisine du Comité Social Territorial sur la suppression d'emplois,
- 4- Création de postes : un(e) secrétaire de mairie, un(e) agent technique, un(e) vacataire,
- 5- Décision modificative au budget 2024,
- 6- Jury d'assises 2025,
- 7- Service des missions temporaires du CDG 80 : conventionnement,
- 8- Projet d'installation d'un pylône.

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures et cinq minutes.

Il nomme Monsieur Bertrand DUPUIS secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 11 avril 2024

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, et après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Plantation de peupliers

Monsieur le maire rappelle que la décision de replanter des peupliers sur l'intégralité de la parcelle de la peupleraie a été prise lors du conseil municipal du 11 avril 2024.

Il informe ensuite les élus que le devis pour la replantation s'élevait à 11 074,95 € TTC pour 5 hectares. Néanmoins, les pépinières CRETE, prestataire choisi pour la replantation, ont consenti une remise sous réserve de commencer rapidement les travaux. A cette fin, un accord a été donné pour replanter dans un premier temps 3,5 hectares de peupliers pour un montant de 7 243,02€ TTC.

Les membres du conseil municipal n'apportent pas d'objection à ce nouveau montant et valident la régularisation de la facture.

3. Saisine du Comité Social Territorial sur la suppression d'emplois

Monsieur le maire propose de saisir le comité social territorial du CDG 80 concernant les postes de rédacteur principal et d'adjoint technique principal pour faire suite aux mutations, le 1^{er} avril dernier, des personnes employées dans ces postes.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité monsieur le maire à saisir le comité social territorial et signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

4. Création de postes : un(e) secrétaire de mairie, un(e) agent technique, un(e) vacataire

En écho au point précédent, monsieur le maire précise que les postes de secrétaire de mairie et d'agent technique vont être recréés avec une modification de la quotité horaire (20 heures par semaine pour le (la) secrétaire de mairie et 35 heures par semaine pour l'agent technique). Il demande également pour que le conseil municipal valide la création d'un poste de vacataire, afin de permettre l'accompagnement de la nouvelle secrétaire de mairie dans l'exécution de ces tâches et de palier toute absence éventuelle de la secrétaire de mairie dans le futur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident ces créations de postes à l'unanimité.

5. Décision modificative au budget 2024

Monsieur le maire précise que suite à des dépenses nouvelles, des erreurs de dénomination et à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget primitif 2024. Aussi, il propose les modifications suivantes :

Investissement				
2116	Cimetière	Dépense	- 6 500 €	
2138	Autres constructions	Dépense	- 5 600 €	
2117	Bois et forêts	Dépense	+ 11 100 €	Peupliers

RI 040	Amortissement	Recette	287 €	A la demande de la trésorerie. Manque de crédits
DF 042	Amortissement	Dépense	287 €	
Fonctionnement				
673	Titres annulés sur l'exercice antérieur du café	Dépense	1 500 €	Erreur de dénomination sur 2023
752	Loyer café	Recette	1 500 €	
6414	Personnel vacataire	Dépense	3 000 €	Estimatif
6413	Personnel non titulaire	Dépense	- 3 000 €	

Aucune question ni objection n'est formulée. La décision modificative est validée à l'unanimité.

6. Jury d'assises 2025

Par courrier en date du 29/04/2024, monsieur le maire a été informé que la commune de Thézy-Glimont avait été tirée au sort pour désigner trois jurés d'assises parmi sa population. Ainsi, il a été procédé à un tirage au sort à partir des listes électorales. A d'abord été tiré au sort un numéro de page puis un numéro de ligne.

Suite aux trois tirages au sort, ont été désignés :

- ✓ Monsieur Antoine TOPART,
- ✓ Monsieur Hervé MARTIN,
- ✓ Monsieur Arnaud CAUDRON.

7. Service des missions temporaires du CDG 80 : conventionnement

Monsieur le maire rappelle que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme possède un service de mise à disposition de personnel, créé en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ce service, auquel la commune était déjà affiliée au titre de l'année 2023, propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires ou sur un poste momentanément vacant.

Monsieur le maire propose d'adhérer pour trois ans à ce service facultatif. Il rappelle que si ce service est utilisé, la commune devra verser des frais de gestion au CDG 80, dont le taux est égal à 8% du montant du contrat.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'adhésion à ce service et autorisent monsieur le maire à signer la convention d'adhésion pour une durée de trois ans.

8. Projet d'installation d'un pylône

Monsieur le maire informe les élus que la société ITAS négocie pour les télécoms l'installation d'un pylône sur la parcelle communale ZD20. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'accord pour lancer l'étude de projet.

Après en avoir délibéré, 2 membres du conseil municipal ont voté contre, 2 se sont abstenus et 9 ont voté pour.

Monsieur le maire est donc autorisé à étudier le dossier pour l'implantation dudit pylône sur la parcelle concernée. Il a néanmoins été précisé que l'implantation de ce pylône devra se faire sur la partie Est de la parcelle afin de garantir l'accès à leurs parcelles aux propriétaires et locataires exploitants.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h47.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Patrick DESSEAUX

